



**DU10**  
EDITION  
**PERCUSSION**  
— 2018 —

**RÈGLEMENT OFFICIEL**

# Duo de Percussion 2018

## PRÉFACE

Veuillez trouver dans cette brochure le règlement officiel du Concours « Percussion-Duo 2018 », qui aura lieu du 10 février au 18 février 2018 et qui est organisé par le Concours International de Percussion Luxembourg a.s.b.l.

Nous vous prions de prendre connaissance des différents paragraphes et, en cas d'intérêt, de renvoyer la fiche d'inscription dûment remplie au secrétariat du Concours.

Veuillez tenir vos correspondances dans les langues officielles du Concours, à savoir en français, en anglais ou en allemand.

Annexe : Répertoire du Concours

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque duo accepte par sa candidature le présent règlement dans toutes ses dispositions, le texte français faisant foi.

Pour tout litige, les juridictions du Grand-Duché de Luxembourg sont seules compétentes.

## CONDITIONS D'ADMISSION

### Conditions de participation

Le Concours est ouvert sans distinction de nationalité à des duos de percussion dont le total d'âge de ses membres ne doit pas dépasser 60 (soixante) ans accomplis en date du 10 février 2018; aucun membre ne doit être né avant le 10 février 1982.

La candidature d'un lauréat de 1<sup>er</sup> prix lors d'une édition antérieure de ce Concours ne sera pas acceptée.

### Modalités d'inscription

L'inscription n'est acceptée que si elle est faite sur base de la fiche d'inscription officielle du Concours (à télécharger sur [www.ipcl.lu](http://www.ipcl.lu)), munie d'un document prouvant le versement du droit d'inscription et des annexes suivantes (en français, allemand ou anglais) :

pour chaque membre du duo :

- extrait de l'acte de naissance ou copie d'une pièce d'identité (copie légalisée)
- curriculum vitae, mentionnant le parcours artistique/musical (études, professeurs)
- une photo récente noir/blanc de qualité supérieure, libre de droits d'auteur et convenant aux publicités et publications

pour le duo (matériel destiné aux publicités et publications) :

- texte : curriculum vitae ou historique (en français, allemand ou anglais)
- une photo récente noir/blanc de qualité supérieure, libre de droits d'auteur et convenant aux publicités et publications

### Délai d'inscription

Le délai d'inscription est fixé au 15 octobre 2017, le cachet postal faisant foi.

### Nombre de duos admis au Concours

Au cas où le nombre de duos inscrits, en conformité avec le règlement, excède la capacité maximale des infrastructures du Concours, la Direction du Concours se réserve le droit de limiter le nombre de duos admis suivant ordre chronologique des dates marquées sur le cachet postal.

Les duos admis au Concours recevront une convocation avant le 15 novembre 2017.

## DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription non remboursable s'élève à 200€ (deux cent euros) par duo.  
Il devra être versé par virement au compte bancaire:

**Compte:** IBAN LU33 0021 1506 5450 3900  
**Banque:** Dexia-Banque Internationale à Luxembourg ( BIC/SWIFT: BILLULL )  
**Bénéficiaire:** International Percussion Competition Luxembourg a.s.b.l.  
**Mention:** Droit d'inscription de [ nom du duo ]

Les chèques, mandats cash ou autres moyens de paiement ne seront pas acceptés.  
Les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Date limite de versement du droit d'inscription: 15 octobre 2017. En aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé pour les duos admis au Concours.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

Chaque duo valablement inscrit recevra une convocation officielle avant le 15 novembre 2017 mentionnant le lieu et l'heure auxquels tous les participants devront se présenter personnellement au bureau d'accueil.

Les duos qui ne se sont pas présentés au bureau d'accueil dans les délais retenus dans la convocation officielle ne peuvent exiger d'être admis à l'épreuve éliminatoire.

Un tirage au sort général qui déterminera l'ordre de passage des duos sera organisé à l'issue des inscriptions et avant chaque tour.

Les duos auront la possibilité d'installer les instruments 15 minutes au 1er tour et 20 minutes au 2e et 3e tour avant leur passage.

Les duos en retard pour les épreuves ne peuvent exiger de se faire entendre.  
Toutes les épreuves sont publiques. La participation à l'épreuve éliminatoire est obligatoire.

## COUVERTURE MÉDIAS ET PUBLICITÉ

La Direction du Concours est en droit d'utiliser les données fournies sur la fiche d'inscription officielle du Concours et dans les annexes à des fins de publication.

Les duos donnent leur accord à la Direction du Concours :

- pour une retransmission éventuelle par radio, par télévision ou/et par Internet de différentes épreuves du Concours;
- pour une utilisation éventuelle quelconque de photos et enregistrements (images, vidéos, films, son) prises lors des différentes épreuves du Concours.

Les duos ne touchent ni cachets, ni droits de diffusion.

## JURY

Un règlement interne fixe les procédures d'évaluation du jury. Les résultats sont proclamés après chaque épreuve. Les décisions du jury sont définitives, irrévocables et sans appel.

Sont invités au jury :

**Momoko KAMIYA (J)**  
**Katarzyna Mycka (PL)**  
**Boris DINEV (BG/L)**  
**Philippe LIMOGE (F)**  
**Paul MOOTZ (L), président**  
**Bart QUARTIER (B)**  
**Matthias SCHMITT (D)**

## PRIX

### Prix Officiels :

Premier prix :	<b>15.000€</b>
Deuxième prix :	<b>9.000€</b>
Troisième prix :	<b>5.000€</b>

### Prix spéciaux :

Prix du public 'Jean Gieres' : **1.000€**

Prix attribué par le public lors de la finale

Prix 'Ady Mootz' : **1.000€**

Prix pour la meilleure interprétation de l'imposé en demi-finale

Les duos qui se qualifient pour la demi-finale recevront un diplôme.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.

## RÉPERTOIRE

Les morceaux imposés et les morceaux au choix des différentes épreuves sont indiqués à l'annexe de ce règlement.

Les morceaux à choix libre peuvent être :

- des œuvres figurant dans le répertoire de choix limité (demi-finale groupe B) indiqué à l'annexe;
- des œuvres ne figurant pas dans le répertoire; dans ce cas, les participants sont priés d'envoyer une copie avec indication de la durée au secrétariat du Concours pour le 15 octobre 2017 au plus tard.

La Direction du Concours se réserve le droit de ne pas accepter une œuvre.

Les morceaux à choix libre ne peuvent faire usage de l'électricité (support audio, CD, PC, amplification, etc.) dans leur réalisation.

La Direction du Concours se réserve le droit d'exiger des coupures pour des raisons de durée. Dans ce cas, les

duos en seront informés pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard. Afin de respecter les durées de chaque épreuve, les candidats peuvent également suggérer des coupures pour les morceaux à choix libre. Ces coupures doivent être clairement communiquées sur la fiche d'inscription.

La durée exigée pour les différentes épreuves ne peut en aucun cas être dépassée. Les duos qui ne respectent pas ces limites risquent d'être disqualifiés.

Aucune œuvre ne peut figurer plus d'une fois au programme d'un duo, et ceci sur l'ensemble de la durée du déroulement du Concours (éliminatoires, demi-finale, finale).

## **INSTRUMENTS**

Tout duo a le droit d'utiliser ses propres instruments lors du Concours.

Pour le passage sur scène la Direction du Concours ne mettra à la disposition des duos que les instruments suivants : marimbas, vibraphones, xylophones, glockenspiel, cloches tubulaires, timbales, grosses caisses, caisses claires, batteries, tom-toms, bongos, ainsi que des pieds de cymbales et des pieds de gongs. Tout autre instrument, tel que cymbales et accessoires sont à produire par le duo.

Pour les morceaux à choix libre, les candidats ne peuvent exiger la mise à disposition d'instruments non cités ci-dessus.

## **QUATUOR À CORDES**

La Direction du Concours met à la disposition des duos un quatuor à cordes pour le morceau imposé en finale. Deux répétitions avec le quatuor à cordes sont prévues sur scène.

Les candidats peuvent être accompagnés à leur frais par un quatuor à cordes de leur choix.

## **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS**

### **Lieu :**

Conservatoire de la Ville de Luxembourg  
33, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg-Ville

Tél. (+352) 47 96-5555

Fax (+352) 44 96 86

<http://www.conservatoire.lu>

## **Planning prévisionnel :**

### **Samedi, le 10 février 2018 :**

*9–11 heures*

Accueil et inscription des duos au Conservatoire de la Ville de Luxembourg

*à 12 heures*

Préparation des épreuves éliminatoires: briefing et tirage au sort en présence de tous les candidats.

### **Dimanche, le 11 février 2018 :**

Épreuves éliminatoires

### **Lundi, le 12 février 2018 :**

Épreuves éliminatoires

### **Mardi, le 13 février 2018 :**

Épreuves éliminatoires, délibérations du jury et tirage au sort

### **Jeudi, le 15 février 2018 :**

Demi-finale

### **Vendredi, le 16 février 2018 :**

Demi-finale, délibérations du jury et tirage au sort

### **Dimanche, le 18 février 2018 :**

*à 15 heures*

Finale et délibérations du jury

*à 21 heures*

Remise des prix

## **FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR**

Les frais de voyage sont à charge des participants. Les participants s'occupent eux-mêmes de leur logement. Des listes d'hôtels peuvent être consultées sur le site [www.ipcl.lu](http://www.ipcl.lu).

L'obtention des documents et de l'assurance de voyage appropriés est de la seule responsabilité de chaque concurrent. La Direction du Concours n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute maladie ou blessure subie par le participant, ni des pertes ou dommages aux biens d'un concurrent, y compris les instruments lors de leur transport ou pendant la durée du Concours.

La Direction du Concours remboursera un forfait de 100€ par duo et par nuitée aux candidats se qualifiant pour la demi-finale (les 4 nuitées du 13, 14, 15 et 16 février 2018) ainsi qu'aux duos finalistes (les 2 nuitées du 17 et 18 février 2018).

## ANNEXE : RÉPERTOIRE 2018

### ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE :

*Durée totale de la prestation : 20 minutes*

A) Morceau imposé : oeuvre lauréate du Concours de Composition IPCL

B) Morceau à choix libre

### DEMI-FINALE :

*Durée totale de la prestation : 30 minutes*

A) Morceau imposé : Jacob TER VELDHUIS  
Goldrush  
Donemus Publishing

B) Une des oeuvres suivantes :

Robert MARINO Eight on 3 and Nine on 2 Tapspace Publications	Gene KOSHINSKI As One Honeyrock
Boris DINEV Na Shefa Edition Axent	Tomer YARIV Gyro Innovative Percussion

**coupures imposées :**

1. Début de l'oeuvre à la lettre A
2. Page 12 : coupure du Ad libitum jusqu'à la lettre C (4/4)
3. Page 15 : coupure de la lettre D jusqu'au 2/4

C) Morceau à choix libre

### FINALE :

*Durée totale de la prestation : 35 minutes*

A) Morceau imposé : Oeuvre commandée à Alex MULLENBACH, compositeur luxembourgeois  
La commande sera envoyée aux candidats avant le 15 novembre 2017

B) Récital

*Durée maximale : 20 minutes*

La prestation doit comprendre : Une pièce baroque (1600-1750) transposée pour duo à claviers  
Entre 2 et 4 oeuvres originales à choix libre